



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Métreur assistant du bâtiment

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	1/34

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	11
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	15
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	27
Glossaire technique	29
Glossaire du REAC	31

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	3/34

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Dans le cadre de la révision de la filière des techniciens d'étude du bâtiment, le titre professionnel « métreur » reste configuré en deux activités-types pour sa révision 2020.

Les activités et l'intitulé du titre ont été retravaillés pour s'adapter à l'évolution du métier de métreur. En niveau 3 (ex. niv.V), il s'agit de répondre en terme d'emploi aux besoins des TPE (marché de particuliers), de limiter le recours à la réglementation, d'utiliser les techniques de base et de déployer une activité valorisant un mix de compétences techniques et de compétences transversales : visite et écoute client, suivi de chantier.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Cette révision s'inscrit dans la continuité des travaux menés lors de la précédente révision (2017) et de la volonté d'adapter le titre aux besoins émergents du secteur.

Le secteur du bâtiment connaît depuis plusieurs années de grands bouleversements, provoqués à la fois par le progrès technologique, la nécessaire prise de conscience écologique et l'action politique. On parle de transition numérique et de transition énergétique.

Ces deux facteurs d'incidences font évoluer :

- L'organisation des projets de construction et l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Les compétences nécessaires à l'exercice des métiers des techniciens d'étude du bâtiment.

On note également que ces changements sont rapides et se multiplient au gré des évolutions technologiques répondant notamment à l'urgence des actions à mener en matière écologique.

Elles s'accompagnent aussi d'une contrainte réglementaire de plus en plus importante.

L'analyse du travail a tenté de cerner les adaptations d'ores et déjà enclenchées par les professionnels et les adaptations prévisibles à court et moyen terme ainsi que d'identifier les évolutions des compétences des techniciens d'étude. Celle-ci a été menée par le biais notamment d'entretiens de professionnels et d'une enquête auprès de 250 entreprises.

Dans ce contexte d'évolutions multiples, porté par le réglementaire et caractérisé par la complexification de l'acte de construire, les techniciens d'étude doivent prendre en compte de plus en plus de données dans leur étude et ainsi étendre leur champ de compétences. Ces évolutions font naturellement augmenter le niveau de recrutement des professionnels.

Le titre professionnel de niveau 3, a été révisé afin de mieux correspondre aux attendus des petites entreprises (de 0 à 19 salariés) qui vont avoir recours à des professionnels de l'étude mais dont le champ d'action sera limité du fait de leur taille (clientèle de particuliers, chantier de maisons individuelles ou petits collectifs).

Le professionnel devra être polyvalent pour répondre à la souplesse que nécessite le travail en petite structure. D'autres compétences transversales sont également attendues : organisation, écoute client, expression écrite et orale, compétences pour l'informatique et le numérique.

Selon l'enquête relative aux fonctions Etudes dans les entreprises, réalisée pour l'observatoire des métiers du BTP en 2018, celles-ci vont prendre de plus en plus de poids dans l'activité des entreprises (évolutions réglementaires, exigences client, industrialisation et robotisation).

Les évolutions du marché vont dans le sens d'un recours plus important aux études, à court et moyen termes, en particulier pour les petites entreprises. En effet, l'étude note : « Le besoin d'études qui s'accroît au moment de l'élaboration du devis (métré, présentation, dessins, etc.), la nécessité d'une plus grande technicité et de plus de polyvalence, ont d'ailleurs conduit à l'évolution du seuil à partir duquel les entreprises disposent d'un salarié dédié (seuil passant d'une dizaine de salariés à 5/7 salariés). En dessous de 5 salariés cependant, les entreprises peuvent difficilement disposer d'une ressource dédiée. »

En synthèse, le futur métreur de niveau 3, pourra exercer la fonction Etudes dans les TPE.

Polyvalent, en assistance du chef d'entreprise ou du responsable, le métreur réalisera ses fonctions de base du métier dans un champ d'intervention limité.

Afin de clarifier et identifier le métier, l'appellation de ce professionnel est modifiée pour devenir « Métreur assistant du bâtiment ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	5/34

Liste des activités

Ancien TP : METREUR

Activités :

- Faire le métré tous corps d'état et estimer au bordereau les ouvrages de technologie courante
- Faire l'étude de prix aux déboursés d'ouvrages de technologie courante

Nouveau TP : Métreur assistant du bâtiment

Activités :

- Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif
- Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	6/34

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif	1	Métrier les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
		2	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
		3	Rédiger le devis quantitatif estimatif
2	Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers	4	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
		5	Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables
		6	Organiser et suivre les travaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	8/34

FICHE EMPLOI TYPE

Mètreur assistant du bâtiment

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le Mètreur Assistant du bâtiment est chargé de la réalisation du devis de travaux pour des projets de construction ou de réhabilitation dans des entreprises du bâtiment du type TPE, auprès d'une clientèle majoritairement constituée de particuliers.

Il est également amené à réaliser les premières visites de site et réaliser les relevés nécessaires à l'établissement du devis.

Il restitue également le projet du client auprès de son supérieur hiérarchique qui proposera les produits et/ou ouvrages adaptés à sa demande.

Intervenant sur des projets simples, de type maisons individuelles, il détermine les obligations réglementaires du client en termes de diagnostics obligatoires et réglementations applicables.

Il travaille seul, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique et/ou le chef d'entreprise.

En assistance du chef d'entreprise, il suit les chantiers, vérifie l'avancement des travaux et établit les situations de travaux.

L'activité se déroule majoritairement dans un bureau. Il est amené à faire des déplacements pour réaliser les relevés et suivre l'avancement des travaux.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les TPE-PME du second œuvre

Les TPE-PME du gros œuvre

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Aide mètreur ;

- Technicien du bâtiment.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre

Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage

Rédiger le devis quantitatif estimatif

2. Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client

Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables

Organiser et suivre les travaux

Compétences transversales de l'emploi

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	9/34

Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)
Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Bâtiment : employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) (Conventions Collectives Nationales des ETAM du Bâtiment)
Code(s) NSF :
230n--Etudes et projets d'architecture et de décors

Fiche(s) Rome de rattachement

F1108 Métré de la construction

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	10/34

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel travaille en entreprise du bâtiment du type TPE. A partir de la demande d'un client, il établit le devis de travaux.

Pour cela, il réalise le métré du projet de travaux sur l'ensemble des ouvrages à chiffrer à l'aide de plans 2D ou d'un relevé de site.

Pour chaque ouvrage, il calcule les sous-détails de prix unitaires en fonction des modes opératoires et de l'organisation de son entreprise et évalue les coûts des matériaux, matériels et main-d'oeuvre.

Il peut s'appuyer également sur le bordereau de prix moyen de son entreprise.

Après avoir calculé les prix de vente unitaires des ouvrages et des prestations pour le projet, il rédige et soumet à son supérieur hiérarchique le devis qui sera adressé au client.

Il travaille à l'aide de l'outil informatique pour l'établissement de l'offre : a minima, il travaille avec un tableur.

Le professionnel travaille seul sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Métré les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre

Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage

Rédiger le devis quantitatif estimatif

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	11/34

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En alternance avec la réalisation de devis et en assistance de son supérieur hiérarchique, le professionnel assure des tâches d'études, de relevé et de suivi de travaux.

Dans le cadre d'une demande de prix, le professionnel réalise des visites clients, écoute et note les projets de travaux, repère les éléments à quantifier pour la réalisation du devis et réalise le relevé qui servira à établir l'offre de prix.

Il conseille le client sur ses obligations en matière de diagnostics obligatoires et de réglementations à appliquer dans le cadre de son projet.

Le professionnel réalise également des visites lors de la réalisation des travaux, s'assure de leur bon déroulement, relève l'avancement des travaux et propose les éléments de facturation à son supérieur hiérarchique.

Il intervient en entreprise de type TPE, sur des projets de logements (maisons individuelles ou petits collectifs). Son activité est soumise à des déplacements fréquents.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client

Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables

Organiser et suivre les travaux

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur

Diagnostiquer un problème et le résoudre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	13/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Métrier les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du relevé du bâtiment et/ou du plan du projet, repérer les ouvrages à métrer et en définir l'unité de métré (ml, m², m³, kg). A l'aide d'un kutch et/ou à l'aide de l'outil informatique (plans 2D papier ou numérique, plans PDF ou maquette numérique), procéder à la détermination du nombre et des dimensions des ouvrages. Réaliser les plans de repérage utiles afin de compléter la feuille appropriée et de présenter un métré conforme aux conventions professionnelles.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Critères de performance

La liste des ouvrages est complète
Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles
La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles
Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%
Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage...)

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir métrer des ouvrages à partir d'un plan papier ou numérique
Savoir utiliser un tableur
Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
Calculer les surfaces d'une construction
Réaliser les plans de repérages (minutes)
Calculer les longueurs, surfaces et volumes et convertir les unités
Savoir présenter une feuille de métré
Savoir réaliser un croquis de bâtiment à main levée pour communiquer une solution technique

Organiser l'étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet
Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Connaissance des bases des DTU et normes du bâtiment
Connaissance des conventions du métré (unités à appliquer aux ouvrages, présentation feuille de métré)
Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour une maison individuelle ou un petit collectif
Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	15/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du projet de travaux et des métrés, définir les ouvrages qui feront l'objet d'un calcul de prix aux déboursés, collecter au sein de l'entreprise les informations nécessaires au chiffrage du projet (coût d'achat unitaire des matériaux, disponibilité des matériels, temps unitaire de main-d'œuvre par exemple) ; calculer pour chaque ouvrage le sous-détail de prix correspondant au prix de revient d'une unité d'ouvrage selon la méthode aux déboursés afin de rédiger le devis en affectant aux prix aux déboursés, le coefficient de vente.

(Exemple de déboursé : prix d'un mètre carré de cloison plâtre incluant la fourniture des matériaux, le matériel utilisé et le temps de main-d'œuvre nécessaire à la pose d'un mètre carré de cloison plâtre)

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment.

Le professionnel intervient sur les corps d'état du clos couvert ou de l'aménagement finitions, en travaux neufs et en réhabilitation.

Critères de performance

La méthode aux déboursés est utilisée

Tous les éléments entrant dans la composition du prix unitaire sont pris en compte

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir utiliser un tableur

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires

Décomposer un prix en sous-détails élémentaires

Calculer un coût de matériaux rendu chantier

Calculer un sous-détail de prix

Calculer un déboursé sec

Calculer les prix de vente unitaires

Calculer le prix de vente total

Savoir utiliser un bordereau de prix

Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU

Organiser l'étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Organiser le travail pour respecter les délais

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	17/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Rédiger le devis quantitatif estimatif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des métrés, d'un bordereau de prix ou de l'étude de prix aux déboursés ; lister de manière exhaustive les ouvrages qui feront l'objet du devis. Compléter le devis avec les quantités et les prix unitaires extraits du bordereau de prix ou de l'étude de prix pour chaque ouvrage. Calculer le prix total HT, appliquer le taux de TVA et calculer le prix total TTC du projet.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment de type TPE ou PME sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Critères de performance

Les éléments de l'étude de prix sont pris en compte
L'offre de prix est complétée du montant HT, de la TVA et du montant TTC

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires à l'avancement du projet

Connaissance des bases des DTU et normes du bâtiment
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour une maison individuelle ou un petit collectif
Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	19/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la visite d'un site, écouter et transcrire le projet de travaux énoncé par le client. Déterminer les ouvrages à mesurer dans le but de réaliser le devis de travaux. Mesurer ces ouvrages, à l'aide d'outils comme le mètre ou le télémètre, en longueur, largeur, hauteur et diagonale. Reporter, sur un plan du bâtiment réalisé à main levée, les cotes et la géométrie du bâtiment et des ouvrages. Lister les ouvrages et matériaux visibles (sols, murs, plafonds, menuiseries), intérieurs et extérieurs et en décrire la nature et l'état. Le relevé est généralement complété d'un reportage photographique.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le cadre d'une entreprise de bâtiment de type TPE ou PME. Elle nécessite de réaliser des déplacements.

Elle peut nécessiter de faire appel à des spécialistes (diagnostic structurel, amiante...).

Critères de performance

Les cotes reportées sur le plan à main levée sont lisibles et cohérentes

Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales)

La description des ouvrages est précise

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir réaliser un croquis à main levée d'un détail de construction pour communiquer une solution technique

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires

Calculer les surfaces d'une construction

Organiser l'étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet.

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus.

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Connaissance des conventions de dessin de bâtiment

Connaissance des principales techniques de réhabilitation du bâti ancien (hors monuments historiques)

Connaissance des principales techniques de traitement des désordres du bâti ancien

Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour une maison individuelle ou un petit collectif

Connaissance des bases des DTU et normes du bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	21/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un projet de construction ou de réhabilitation, déterminer les diagnostics obligatoires à réaliser par le client, en tant que maître d'ouvrage. Déterminer les réglementations applicables au projet (réglementation thermique par exemple) et rechercher les caractéristiques minimales des ouvrages concernés. Communiquer les résultats de l'étude à son supérieur hiérarchique et/ou au client afin qu'il fasse réaliser les diagnostics et études techniques nécessaires à la conduite du projet.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment de type TPE, lors de l'étude d'un projet.

Critères de performance

Les diagnostics obligatoires dans le cadre du projet sont cités
Les réglementations applicables sont correctes
Les performances des ouvrages sont correctement définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir exploiter les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié
Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU

Organiser les données des études de façon méthodique afin de produire les documents de pilotage du projet

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires

Connaissance des bases des DTU et normes du bâtiment
Connaissance des bases de la réglementation thermique pour les logements
Connaissance des principes de la réglementation acoustique pour les logements
Connaissance des principes de la réglementation incendie pour les logements
Connaissance des principes de la réglementation accessibilité pour les logements
Connaissance des principales techniques de réhabilitation du bâti ancien (hors monuments historiques)
Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	23/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Organiser et suivre les travaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du devis signé, réaliser les commandes des matériaux et matériels. Lors de la réalisation des travaux, assister aux réunions de chantier, vérifier la concordance des travaux réalisés avec la proposition initiale du devis, pointer en fin de mois les tâches et travaux réellement réalisés, préparer, proposer et faire approuver par son supérieur hiérarchique les situations de travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique. Le professionnel est en relation avec les clients de l'entreprise ainsi qu'avec ses collègues qu'il rencontre sur les chantiers.

Critères de performance

Des visites régulières sont programmées
Les travaux réalisés sont comparés au devis
La proposition de facturation de travaux est conforme
La proposition de bon de commande est conforme au devis

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir exploiter les réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié
Savoir exploiter la réglementation du bâtiment, les normes et les DTU
Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
Savoir réaliser un croquis à main levée d'un détail de construction pour communiquer une solution technique

Organiser les données des études de façon méthodique afin d'en assurer la traçabilité
Organiser son travail pour respecter les délais

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires
Savoir écouter et reformuler

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	25/34

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'un projet de construction, le professionnel lit et analyse les pièces écrites d'un projet client afin de pouvoir remettre son devis par écrit au client.

Pendant l'étude d'un dossier, le professionnel consulte et définit les réglementations à mettre en œuvre par le client.

Le professionnel consulte les fournisseurs par mail pour transmettre des bons de commande, obtenir des prix d'achats de matériaux, de location de matériel.

Lors d'un relevé sur site, le professionnel retranscrit les desideratas du client dans une note.

Critères de performance

Les écrits réalisés sont compréhensibles

Le vocabulaire utilisé est professionnel

Le professionnel comprend les documents qu'il lit

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dès les premières phases d'étude, le professionnel doit estimer le coût du projet de construction ou de réhabilitation en utilisant des ratios de prix et de surfaces.

À l'avancement du projet, les choix constructifs se précisent et l'estimation du professionnel s'affine.

Les ratios de surface sont remplacés par les mètres du projet, plus précis et des prix unitaires estimatifs sont utilisés.

Ces ratios de prix sont issus de projets antérieurs qui sont capitalisés pour constituer une base « statistique » propre au professionnel.

En entreprise, le calcul des prix aux déboursés permet de chiffrer précisément un projet en intégrant l'ensemble des coûts relatifs au chantier, aux prix unitaires de vente (frais de chantier, frais de personnel, location de matériels par exemple).

Cette compétence s'exerce également lors de l'analyse des offres des entreprises.

Critères de performance

La méthode de calcul des ratios est utilisée sans erreur.

Le professionnel tient à jour une banque de prix d'ouvrages « aux ratios ».

Les références de prix utilisés dans l'estimation financière sont cohérentes avec la nature du projet.

L'estimation détaillée du projet concorde avec le devis de l'entreprise avec une tolérance de 5%.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

La maîtrise de la bureautique, au niveau de « l'utilisateur courant », est devenue capitale dans l'exercice de l'activité du Métreur. Le métreur utilise la bureautique pour deux aspects de sa fonction :

- en relation avec la compétence « manipuler les chiffres », il utilise le tableur, outil universel et souple, pour présenter et détailler des calculs, même longs et complexes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	27/34

- il utilise également la bureautique pour présenter des documents qui représentent l'entreprise à l'externe. Le devis, qui est souvent, avec la facture, le seul document que reçoit le client, ne peut plus être réalisé « à la main ». Pour cette raison, le métreur, employé particulièrement par des entreprises de taille réduite, est couramment le seul utilisateur de bureautique

Critères de performance

La présentation des devis est conforme aux normes professionnelles

Les sous-détails sont présentés selon la méthode de calcul

Les principales possibilités de simplification de la saisie sont exploitées

Les principales possibilités de construction et de présentation des tableaux sont exploitées de manière cohérente.

Les possibilités de reports de données sont exploitées

Les tableaux modèles sont rangés et réutilisés de manière rationnelle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	28/34

Glossaire technique

Glossaire MAB

DTU

Les DTU (Documents Techniques Unifiés) sont des règles d'exécution ou de mise en œuvre.

Maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage ou maître d'ouvrage ou MOA est une personne physique ou morale pour laquelle un projet est mis en œuvre et réalisé.

Commanditaire du projet, il définit le cahier des charges du projet : besoins, budget, calendrier prévisionnel et objectifs à atteindre.

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre ou MOE est la personne ou l'entité choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation d'un projet dans les conditions de délais, de qualité ainsi que de coûts fixés par ledit projet, le tout conformément à un contrat.

Le maître d'œuvre est délégué par le maître d'ouvrage pour prendre en charge la création et la direction de la réalisation de l'ouvrage. Cette délégation de pouvoir a des limites juridiques bien précises définies par un contrat écrit précisant l'engagement réciproque des deux parties.

Réhabilitation

La réhabilitation concerne l'amélioration de l'habitat existant. Elle peut être légère (installation de l'équipement sanitaire, électricité, chauffage), moyenne ou lourde. Elle consiste à apporter au bâtiment le confort des normes actuelles.

Tous corps d'état

Qui concerne l'usage de la totalité des corps de métiers du bâtiment et des travaux publics.

On distingue :

- les corps d'état du clos-couvert (terrassment, gros œuvre, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures et revêtements de façade pour les principaux) ;
- les corps d'état secondaires (menuiseries intérieures, plâtrerie, isolation, revêtements sols et murs pour les principaux) ;
- les corps d'état techniques (chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire, électricité) ;
- les corps d'état liés à la démolition, aux VRD, aux espaces verts.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	29/34

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	31/34

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MAB	REAC	TP-00145	12	30/07/2019	17/07/2019	32/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Métreur assistant du bâtiment

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Métreur assistant du bâtiment

Sigle du titre professionnel : MAB

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 230n - Etudes et projets d'architecture et de décors

Code(s) ROME : F1108

Formacode : 22232

Date de l'arrêté : 12/07/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 27/07/2019

Date d'effet de l'arrêté : 03/03/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	3/26

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel MAB

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Métrrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif Organiser et suivre les travaux	06 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en 3 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h30 Phase 2 - Etablir un devis quantitatif - 04h00 Phase 3 - Préparation et suivi de travaux - 02h00
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Métrrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif Organiser et suivre les travaux	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00h10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la MSP est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	5/26

- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	6/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif					
Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre	La liste des ouvrages à métrer est complète Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les mètres d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage..)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage	La méthode aux déboursés est utilisée Tous les éléments entrant dans la composition du prix unitaire sont pris en compte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédiger le devis quantitatif estimatif	Les éléments de l'étude de prix sont pris en compte L'offre de prix est complétée du montant HT, de la TVA et du montant TTC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers					
Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client	Les cotes reportées sur le plan à main levée sont lisibles et cohérentes Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales) La description des ouvrages est précise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables	Les diagnostics obligatoires dans le cadre du projet sont cités Les réglementations applicables sont correctes Les performances des ouvrages sont correctement définies	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organiser et suivre les travaux	Des visites régulières sont programmées Les travaux réalisés sont comparés au devis La proposition de facturation de travaux est conforme La proposition de bon de commande est conforme au devis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	7/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
	Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
	Métré les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
	Organiser et suivre les travaux
	Rédiger le devis quantitatif estimatif
Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
	Métré les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
	Organiser et suivre les travaux
	Rédiger le devis quantitatif estimatif
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
	Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
	Métré les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
	Organiser et suivre les travaux
	Rédiger le devis quantitatif estimatif

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MAB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	8/26

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	9/26

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Métreur assistant du bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	11/26

CCP

Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif	04 h 00 min	La mise en situation se déroule en 1 phase : "Etablir un devis quantitatif de travaux".
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre Rédiger le devis quantitatif estimatif	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	13/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	14/26

CCP

Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Organiser et suivre les travaux	02 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en 2 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h30 Phase 2 – Préparation et suivi de travaux - 02h00
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables Organiser et suivre les travaux	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	15/26

- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	16/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	17/26

Annexe 1
Plateau technique d'évaluation
Métreur assistant du bâtiment

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle dédiée et équipée d'autant de postes de travail informatisés que de candidats. Les espaces de travail seront disposés de façon à garantir la confidentialité et à faciliter la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'accès à internet n'est pas autorisé.
Entretien technique	Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc ou d'un paperboard et des feutres adaptés.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	19/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un bureau suffisamment grand pour travailler sur des documents et plans de format A3 Une chaise.	1	Sans objet
Machines	1	Une imprimante individuelle ou partagée - format A3. L'impression devra être sécurisée.	20	Sans objet
	1	Un poste informatique équipé des outils de base de la bureautique (Word, Excel...), d'une visionneuse de maquette numérique de type Bimvision ou équivalent et de deux écrans.	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Téléporteur laser de portée 30 m minimum Mètre ruban 5 m minimum	20	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	20/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Métreur assistant du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

METREUR Arrêté du 17/02/2015		Métreur assistant du bâtiment Arrêté du 12/07/2019	
CCP	Faire l'étude de prix aux déboursés d'ouvrages de technologie courante	CCP	Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif
CCP	Faire le métré tous corps d'état et estimer au bordereau les ouvrages de technologie courante		
CCP	Aucune correspondance	CCP	Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAB	RE	TP-00145	12	27/07/2019	04/06/2019	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

